

Visite des familles_Juin 2024_Ecole publique d'Orcines

Votre enfant va rentrer pour la première fois à l'école publique d'Orcines, vous trouverez ci-dessous quelques informations pratiques.

1) Ecole :

Contacts	Directeur : 0757424530 (aux horaires scolaires) de préférence par sms Courriel : 0630588x@ac-clermont.fr Site de l'école : https://sitesecole63.ac-clermont.fr/0630588 Il n'y a pas de secrétaire, le directeur est présent au bureau les jeudis et vendredis.
Horaires	Le matin : 8h30 à 11h30 L'après-midi : 13h30 à 16h30 Les portes ouvrent 10 minutes avant et ferment à 8h30 et 13h30. Bien respecter les horaires pour le bon fonctionnement.
Date et heure de rentrée	Les informations seront disponibles sur le site de l'école quelques jours avant la rentrée.
Documents à fournir	Après la rentrée, il vous sera demandé : <ul style="list-style-type: none">- De fournir une attestation d'assurance- De remplir la fiche d'urgence- La cotisation pour la coopérative scolaire (permet de financer des sorties, matériels, ...)
Réunion de rentrée	Des réunions avec chaque enseignant seront prévues quelques semaines après la rentrée.
Maternelles	Les enfants de PS et MS peuvent apporter un doudou/tétine. Pour les siestes, une couverture pourra être demandée. Pour les enfants de PS, GS et MS, un change complet au nom de l'enfant sera demandé, à renouveler à chaque saison.
Vêtements	Il est fortement recommandé pour les maternelles d'identifier les vêtements des enfants. Une boîte à « vêtements perdus » est présente dans le sas de l'entrée, vidée au moment de chaque vacance scolaire.
Fournitures	Avant la rentrée, les fournitures à prévoir seront disponibles sur le site de l'école.
Absence	Prévenir le directeur ou l'enseignant par mail ou par sms.
Retard	Bien informer l'enseignant, et pour le soir contacter également le service périscolaire pour que l'enfant soit accueilli à l'accueil du soir.
Parking	Le stationnement « minute » est réservé aux enfants qui ne sont pas accompagnés par les parents jusqu'à la porte de l'école. Pour fluidifier la circulation, il est préférable de se garer sur le grand parking.

2) Accueils périscolaires, ALSH, cantine et transports :

Portail parents	<p>Toute la gestion des activités hors école se fait par le « portail parents », géré par la mairie</p> <p>URL : https://parents.logiciel-enfance.fr/orcines</p> <p>Le portail permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consulter et modifier vos données personnelles. - Réserver les repas, accueils périscolaires (jusqu'à 9h chaque jour ou à l'année) ainsi que les accueils de loisirs (ALSH mercredi et ALSH vacances scolaires) - Consulter les factures à payer (la facture « officielle » sera envoyée au domicile par le Trésor Public). - Recevoir des messages ou en envoyer. <p>Des aides pour l'utilisation du portail sont disponibles sur la page d'accueil, section « Aide » (ne pas se connecter pour y avoir accès).</p>
Contacts	<p>Ludovic Gevrey (Responsable du Service Affaires Scolaires - Enfance-Jeunesse / Directeur des Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires) : 0607104498 / 0473881845</p> <p>Chrystelle Artero (Directrice de l'ALSH) : 0633694012 / 0473881845</p> <p>Messagerie du « portail parents » pour contacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction service Affaires scolaires-Enfance-Jeunesse - Facturation service Affaires scolaires-Enfance-Jeunesse
Horaires	<p>Accueil du matin : 7h30 - 8h20</p> <p>Accueil du midi : 11h20 à 13h20</p> <p>Accueil du soir : 16h30 - 18h30</p> <p>ALSH mercredi : 7h30 - 18h30</p> <p>ALSH vacances scolaires : 7h30 - 18h30</p>
Inscriptions	<p>Obligatoires pour les accueils du matin/soir, cantine, ALSH mercredi et vacances scolaires, dates limites disponibles sur le « portail parents ». A remplir dans la section « réservations ».</p>
Tarifs	<p>Disponibles sur la page d'accueil du portail (documents utiles). Ne pas se connecter pour y accéder.</p>
Goûter	<p>Pour les accueils du soir, fournir un goûter dans une boîte identifiée au nom de l'enfant ainsi qu'une gourde avec de l'eau.</p> <p>L'enfant devra déposer chaque matin son goûter dans la caisse bleue.</p> <p>Pour l'ALSH et les vacances scolaires, le goûter est fourni par la mairie.</p>
Transports scolaires	<p>Abonnement par la T2C, gestion du ramassage via le « portail parents ».</p> <p>A remplir dans la section « réservations ».</p>
Fournitures	<p>En fonction des activités et de l'âge de l'enfant, il pourra être demandé de fournir un change complet, baskets propres, couvertures, ...</p>

Documents à fournir/remplir*	<p>Section « Documents » du portail parents:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis d'imposition - Justificatif de domicile - Fiche de renseignement/fiche sanitaire (à récupérer sur la page d'accueil « documents utiles », ne pas se connecter pour y accéder. - Vaccination - Attestation responsabilité civile - Attestation CAF - Contacts de sortie et d'urgence (peuvent être modifiés à tout moment si besoin d'ajouter d'autres personnes pouvant récupérer l'enfant)
-------------------------------------	---

***Il vous faudra fournir le même type d'informations que celles données à l'école, il n'y a pas de base commune entre l'école et la mairie, les gestions sont indépendantes.**

3) APE (association des parents d'élèves) :

C'est une association participative qui a pour but de créer du lien entre les parents et les enfants, de récolter des fonds pour la coopérative scolaire et d'organiser des évènements festifs/sportifs pour les enfants d'Orcines.

Différents évènements/ventes sont organisés tout au long de l'année.

E-mail : ape63870@gmail.com

4) Délégués des parents d'élèves :

La mission principale des délégués des parents d'élève consiste à faire le lien entre les parents d'élèves et les deux autres entités concernées par les activités de l'école, à savoir, l'équipe enseignante et l'équipe municipale. Lors des conseils d'école, nous remontons tous sujets importants ayant un lien avec l'école (sur le temps scolaire comme les temps péri et extra-scolaires). Nos actions sont bénévoles et notre but est d'améliorer les échanges d'informations entre les différentes parties prenantes, parents d'élèves, équipe enseignante et équipe municipale pour une meilleure prise en compte des attentes de chacun.

Chers parents, n'hésitez pas à nous faire remonter toutes questions ou situations pour lesquelles vous souhaiteriez avoir des éclaircissements.

Vous pouvez contacter les délégués des parents d'élève :

- Par e-mail : parents.ecole@outlook.fr
- Par courrier : une boîte aux lettres est disponible dans le sas à l'entrée de l'école
- De vive voix à l'école, nous avons des enfants de la PS au CE2

Les élections des Parents Délégués auront lieu le 11 octobre 2024 donc si vous souhaitez nous rejoindre pour l'année scolaire 2024/2025, n'hésitez pas à nous contacter !